

CONVENTION DE SOUS-LOCATION A L'ESPACE CEMAVI

L'achat d'un abonnement à l'Espace Cémavi vaut acceptation de la présente convention

La présente convention est établie entre :

- E.U.R.L. CE.MA.VI., locataire d'un local situé au 4 rue Auguste Gâché à Grenoble, en rez-de-chaussée, d'une part,

Et

- Toute personne prenant un abonnement à l'Espace Cémavi

Ci-dessous mentionné(e) comme le preneur, d'autre part.

Le preneur sous-loue une salle de travail donnant accès à une salle de bain privative avec douche, lave-mains et toilettes. Des chaises pliantes, des coussins de sol, une table basse, un meuble étroit à étagères ainsi qu'une table de massage sont mis à sa disposition.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus seront rendus dans l'état où ils ont été trouvés c'est-à-dire propres et en état de fonctionnement.

Le preneur est libre d'utiliser la salle d'attente attenante à la pièce qu'il sous-loue ainsi que le coin cuisine situé dans cette salle d'attente.

La présente convention est valable du jour de sa signature et jusqu'à ce qu'une des parties souhaite y mettre fin sans préavis nécessaire.

Le preneur s'engage à fournir chaque année une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité pour toute la durée de sa sous-location.

Le preneur laissera un chèque de caution de 50€ en échange de la remise d'une clef donnant accès à l'Espace Cémavi. Ce chèque de caution sera renouvelé chaque année. La caution sera encaissée si le preneur perd la clef ou s'il ne la restitue pas dans un délai d'un mois après sa dernière sous-location à l'Espace Cémavi.

Le prix de la sous-location est détaillé dans l'annexe jointe à cette convention. Le montant exact de la sous-location sera mentionné sur les factures mensuelles envoyées par email.

Le preneur renonce à tout recours contre l'E.U.R.L. CE.MA.VI. et son assurance ou contre le propriétaire du local. Le preneur devra s'assurer pour les dommages de quelque nature que ce soit qu'il pourrait occasionner du fait de sa qualité d'occupant occasionnel des locaux ou de son activité professionnelle.

E.U.R.L. CE.MA.VI.

Représentée par

Céline Kravtchenko

Gérante